

Compte Rendu du CSEC Extra du 18 avril 2023

Réconcilions la performance et le bien-être au travail

Un CSEC s'est tenu avec à l'ordre du jour sur le « **projet de fermeture de Bagneux** » :

- *L'étude des réponses de la Direction aux questions relatives aux faits préoccupants relevés par les élus du CSEC dans le cadre de son **droit d'alerte économique***
- *La décision du CSEC sur l'éventuelle poursuite du **droit d'alerte économique**, sur la décision d'établir un rapport, de recourir à une expertise et de désigner un cabinet d'expertise, en vertu des dispositions des articles L.2312-63 et L.2312-64 du code du travail.*

Une image valant mieux qu'un long discours, cette photo résume l'essentiel de ce qu'il faut retenir.



La séance a débuté par un refus de la Direction de parcourir l'ensemble des 41 questions posées relatives au projet VAR le 16 mars dernier. A travers 20 réponses, vos élus ont constaté l'absence d'analyse de risques quant à la perte de compétences et les répercussions économiques sur les programmes. La **CFE-CGC** déplore l'insuffisance des réponses apportées et souligne l'inquiétude induite par certaines.

La situation balnéolaise pointe une amplification des départs (*35 départs à date dont 50% vers Thales malgré une convention de mobilité bloquée par Naval Group*). La Direction s'est arcqueboutée sur sa feuille de route arguant de l'absence de péril économique pour l'entreprise.

« *Sans rameur, un bateau n'avance pas* », voici le principe de réalité rappelé haut et fort en séance par la **CFE-CGC**. Les compétences partent et le recours à la sous-traitance ne compense aucunement cette fuite du savoir faire, ni la charge pesant de plus en plus sur les équipes de Bagneux et d'Ollioules.

La Direction n'a eu de cesse de renvoyer aux managers (pour ceux qui sont encore là) et au « dialogue social »

La séance a été conclue par le vote d'une délibération à l'unanimité (*Cf pièce jointe*) permettant de recourir à l'assistance d'un expert-comptable, en vue de l'établissement d'un rapport au titre du droit d'alerte économique afin de pointer les risques et la mise en péril de tout un pan de l'activité économique de Naval Group.

La Direction a d'ores et déjà annoncé contester ce vote unanime des élus du CSEC.

Vos élus **CFE-CGC** constatent chaque jour le manque de réalisme de la Direction face à la faible adhésions des collaborateurs de Bagneux au projet de transfert vers Ollioules.

A SUIVRE

Vos élu(e)s et représentants syndicaux (RS) au CSEC

Véronique Bachelet

Christophe Combe

Leonardo GULLO

Laurent Gosselin (RS)

Damien Codron

Anne Cécile Deschamps

Olivier Teisseire

Samuel Moinaux (RS)

Philippe Pradier

José Baptista

NAVAL
GROUP



J'y adhère

Cliquez
ici